



Procès Verbal du Conseil Municipal
Lundi 24 février 2025, 19 heures
Salle du conseil municipal

BOURGANEUF

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de M. Régis RIGAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de convocation : le 18 février 2025

Présents : Régis RIGAUD, Alain FINI, Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT, Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Karine GARGUEL, Alain BOSLE, Raymond LALANDE, Bernard FREISSEIX, Carmen CAPS, Amélie AKYUZ, Julien ROY.

Absents ayant donné procuration : Ramazan OGUTCU a donné procuration à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT

Absents excusés : Paule CALOMINE, Annick LAGRAVE, Clément BENABDELMALEK.

Absents : Laurent GAUTIER, Myriam FLOIRAT, Valérie JAMES, Anabelle DUJARDIN-PERGAUD, Patricia DELAGE, Laurent SZCEPANSKI.

Julien ROY a été élu secrétaire de séance.

Les points à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025
- 2) Adoption du compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe du service de l'eau potable
- 3) Adoption du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du service de l'eau potable
- 4) Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de compétence eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour (SIEA)
- 5) Restauration du tableau « Le baptême du Christ » : adoption du plan de financement
- 6) Restauration du tableau « Portrait de Marcel Deprez » : adoption du plan de financement
- 7) Convention entre la SNCF réseau, la commune de Bosmoreau les Mines et l'association du vélorail de la Mine : autorisation de la commune à signer cette convention

Le quorum étant réuni et le secrétaire de séance désigné, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, une voix contre, le procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025. Monsieur FREISSEIX a été porté absent alors qu'il s'était excusé. La correction sera apportée.

2) Adoption du compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe du service de l'eau potable

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT présente les résultats portés au compte de gestion, résultats en tous points similaires à ceux du compte administratif 2024.

La section de fonctionnement présente un déficit d'exploitation 2024 de 34 265,34 € mais un résultat cumulé d'exploitation excédentaire de 86 044,80 € au 31.12.2024. Depuis 2021, il est constaté une baisse de la recette de vente d'eau (81 273 € en 2021 contre 67 060 € en 2025).

Alain BOSLE interroge sur le prix qui sera appliqué par le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour. Régis RIGAUD indique qu'il y aura probablement un lissage afin que le prix de l'eau appliqué sur la commune de Bourgneuf soit identique à celui appliqué sur le territoire du syndicat. Cependant, la Délégation de Service Public confiée à la société SAUR est toujours en vigueur et ce jusqu'au 31.12.2027, le prix appliqué à Bourgneuf est constitué d'une part revenant au délégataire et d'une part revenant désormais au syndicat.

La section d'investissement présente un déficit 2024 de 69 205,97 € mais un résultat cumulé excédentaire de 133 085,13 € au 31.12.2024. Le service ne présente pas d'emprunt.

La commune transfère donc au SIEA un résultat total excédentaire de 219 129,93 € (86 044,80 € + 133 085,13 €) mais également des restes à réaliser pour les travaux engagés et non soldés à savoir 122 674 € de dépenses pour 23 598,90 € de recettes.

La trésorerie de la commune sera donc diminuée du montant transféré. Des écritures liées à ce transfert et à la clôture du budget annexe communal dudit service seront probablement inscrites au budget primitif du budget général 2025.

Il est porté à la connaissance de l'assemblée que le parc photovoltaïque du projet ENERPARC mis en œuvre sur un périmètre de captages d'eau reste bien de compétence communale, la commune en percevra donc le loyer. En effet, le transfert de compétence vaut mise à disposition des équipements mais non transfert de la propriété des biens.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 du budget annexe du service de l'eau potable.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal

3) Adoption du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du service de l'eau potable

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT, adjointe au maire en charge des finances, sollicite l'assemblée sur les résultats du compte administratif 2024 et les soumet au vote.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le compte administratif 2024 du budget annexe du service de l'eau potable.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

4) Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de compétence eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour (SIEA)

Alain FINI, après présentation d'une synthèse du patrimoine transféré (10 ouvrages de prélèvement, 1 station de production située à La Terrade, 4 stations de surpression, 10 ouvrages de stockage, 67 kilomètres de réseau, 1240 compteurs) fait lecture du projet de délibération permettant la mise à disposition des biens au SIEA pour en user et en tirer profit sans modification de leur destination. Le SIEA se substitue à la commune de Bourgneuf dans ses droits et obligations.

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires au transfert et approuvent le procès-verbal de mise à disposition.

5) Restauration du tableau « Le baptême du Christ » : adoption du plan de financement prévisionnel

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT précise que ce tableau est inscrit au titre des monuments historiques. Initialement entreposé dans la maison dite « Morlat », il se situe actuellement dans un étage de la tour Lastic. Il présente des désordres qui doivent être réparés et surtout le cadre est infesté de parasites qui actuellement abîment également le plancher en bois de la salle dans laquelle il est remis. Le coût de sa restauration et de son accrochage dans l'église Saint Jean-Baptiste s'élève à 1 735 € HT subventionnable par la DRAC à 30 % et par le Département de la Creuse à 10 % soit un reste à charge s'élevant à 1 041 € HT pour la commune.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, l'opération de restauration du tableau et du cadre et autorisent Monsieur le maire à solliciter les financements comme présentés ci-dessus.

6) Restauration du tableau « Portrait de Marcel Deprez » : adoption du plan de financement prévisionnel

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique que ce tableau était, à l'origine, stocké dans la salle du conseil municipal puis remis aux archives municipales, lieu dans lequel il a subi un désordre. Il convient donc de le réparer. Le conservateur a proposé sa classification « monument historique », ce que les élus ne souhaitent pas, cette classification obligeant la commune tant financièrement que techniquement. Ce tableau sera ensuite exposé au sein du pôle des énergies renouvelables. Le coût de la restauration s'élève à 1 320 € HT subventionnable à 10 % par le Département de la Creuse soit un reste à charge pour la commune de 1 188 € HT.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, l'opération de restauration du tableau et autorisent Monsieur le maire à solliciter les financements comme présentés ci-dessus.

7) Convention entre la SNCF réseau, la commune de Bosmoreau les Mines et l'association du Vélorail de la Mine : autorisation de la commune à signer cette convention

Régis RIGAUD indique qu'il s'agit d'une nouveauté. Précédemment, l'avis des communes traversées par le vélorail n'était pas sollicité. Il précise que le vélorail circule sur les communes de Bosmoreau les Mines, Mansat la Courrière, Thauron et Bourgneuf.

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le renouvellement de la convention pour une durée de 6 ans et autorisent Monsieur le maire de Bosmoreau les Mines à signer ladite convention.

Questions diverses

- Projet ENERPARC : la prolongation du permis de construire a été validée. Les travaux peuvent donc commencer.
- Réhabilitation du multisports du Pré-Hôpital : les membres du conseil après présentation du projet et des offres tarifaires retiennent l'entreprise Proludic pour les équipements de plein air, l'entreprise Fracasso pour les aménagements de la surface et l'entreprise Nerual pour l'équipement multisports soit un coût global de 73 641,21 € HT pour un prévisionnel estimé en 2022 à 73 500 € HT subventionné à 80 % par l'Agence Nationale des Sports soit un autofinancement communal de 14 841,21 € HT. La couleur du multisport est tranchée : vert et gris.
- Maisonnnette de la Gare : les Restos du Cœur ont libéré cet espace public. L'assemblée valide sa mise en vente après réalisation d'une estimation financière, d'un bornage et des diagnostics obligatoires.
- Arrivée de l'association APAJH : Régis RIGAUD indique que le dossier d'aménagement du bâti par l'architecte est en partance pour la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest afin de procéder à la modification de l'OAP portée au PLU. L'association va louer l'ancien local du Crédit Mutuel (signature du bail programmée dans la semaine) situé rue Zizim afin que les résidents puissent être présents en journée en ville et s'appropriier les lieux.
- Fermeture du Vival : la commune a été sollicitée par des personnes qui ne peuvent pas se rendre dans les supermarchés de la ville. L'association AGORA a été sollicitée par Monsieur le maire pour la mise en place d'un transport à destination des deux établissements (CARREFOUR et ALDI), avec utilisation du minibus de la ville. Ce service gratuit, pour le moment réalisé par des bénévoles, sera mis en place à compter du 3 mars 2025. Les personnes intéressées doivent contacter AGORA. Une réflexion est en cours pour le transport actuellement externalisé du mercredi matin.
- Des commissions de travail se réuniront le samedi 15 mars 2025 matin afin d'étudier le budget 2025 et la commission finances statuera le samedi 22 mars 2025 matin. Le prochain conseil municipal dédié au budget est fixé au lundi 7 avril à 20 heures.

Monsieur le maire termine la séance en faisant lecture d'un courriel arrivé le 3 février 2025 à destination de Monsieur le maire et du conseil municipal de la part de Monsieur Alain BARRERE relatif à « l'état de santé de la ville de Bourganeuf ». Il est également fait lecture de la réponse adressée le 17 février 2025 à l'intéressé par Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT.

La séance est levée à 20 heures 10.

Le Maire,

Régis RIGAUD

Le secrétaire de séance,

Julien ROY